

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 mars 2024**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 11**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 26/03/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2024 (accusé de réception du 26/03/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat Ville de Quimper-conservatoire de musique théâtre avec Le Pont Supérieur**

**Le Conservatoire de la ville de Quimper s'associe avec le Pont supérieur - pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire - pour mettre en commun leurs ressources et favoriser les apports de compétences mutuelles.**

\*\*\*

Au travers de son projet d'établissement, le Conservatoire Musique Théâtre de Quimper s'inscrit dans une démarche de rayonnement. Dans le cadre de cette mission, il se doit de renforcer ou développer des partenariats afin d'être identifié comme un élément central de l'enseignement artistique sur le territoire.

En s'associant avec le Pont Supérieur – pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire - établissement d'enseignement supérieur artistique sous tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, le Conservatoire souhaite enrichir l'offre pédagogique et culturelle à destination de ses élèves.

Il est proposé les dispositions suivantes :

- accueil dans les locaux du Conservatoire d'une promotion suivant une formation menant au diplôme d'Etat de professeur de musique. L'accueil se fera les lundis de 9h30 à 17h00 en salle Ravel (ou autre en fonction des besoins et de la disponibilité des salles) du 21 octobre 2024 au 6 juillet 2025.  
À cet effet, deux clés seront remises aux délégués de la promotion pour leur faciliter l'accès au Conservatoire. Elles seront restituées à la fin de l'année scolaire ;
- à cet effet, le Pont Supérieur organisera dans les locaux du conservatoire (salle Ravel) une journée de préparation et d'information au concours d'entrée le 15 mars 2024 de 9h30 à 16h00 ainsi que des épreuves en présentiel les 23 et 24 mai 2024 ;

- le Pont Supérieur proposera des phases de test d'outils pédagogiques avec des élèves du Conservatoire. Le Conservatoire s'engage à mettre à disposition ses élèves pour ces tests ;
- le Pont Supérieur organisera des stages sur la période des vacances scolaires qui seront relayés par la chargée de communication du Conservatoire ;
- le Pont Supérieur sera associé à certains projets d'actions culturelles avec les scènes de diffusion (mise en place d'une école du spectateur avec des actions pédagogiques connexes au spectacle, de rencontres avec les artistes sur des formes d'expression autre que celles connues etc.) et les partenaires socio-éducatifs notamment sur des projets inclusifs et solidaires. Un programme précis sera envoyé ultérieurement pour validation.

La convention de partenariat régit les modalités, conditions et responsabilités des parties. Conclue jusqu'au 5 juillet 2025, la convention a pour objet de préciser les conditions du partenariat. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant soumis à l'approbation du conseil municipal.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention de partenariat 2024-2025 entre la ville de Quimper et le Pont Supérieur ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat.